

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

N°2012-9204/DENV

Nouméa, le 13 MAR. 2012

Le Directeur,

à

Directeur général délégué
de la société Star Pacifique
BP 32013
98897 Nouméa cedex

Objet : réhabilitation de la zone dite du « petit bassin » sur le site exploité par la société Star Pacifique, en zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa
Référence : avis de l'inspection des installations classées n° 2011-54660/DENV du 4 janvier 2012

Monsieur le directeur général délégué,

Vous m'avez adressé la 19 août 2011 un dossier de déclaration, complété le 13 décembre 2011, relatif à l'exploitation d'un atelier de maintenance de véhicules et engins à moteur, sur votre installation de Ducos. Une suite favorable a été donnée à ce dossier pour lequel il a été délivré le récépissé de déclaration n° 2012-7639/DENV du 29 février 2012.

Toutefois, dans l'avis de l'inspection des installations classées qui vous a été transmis sous référence n° 2011-54660/DENV du 4 janvier 2012, il vous était également demandé de fournir des éléments d'information relatifs à la réhabilitation de la zone dite du « petit bassin », notamment les mesures de réhabilitation prévues et le calendrier de travaux associés. Ces éléments ne nous étant pas parvenus, je me permets de réitérer cette demande en vous priant de bien vouloir communiquer à l'inspection des installations classées les informations requises.

Cette affaire est suivie par
classées à la direction de l'environnement
pour tout renseignement complémentaire.

inspecteur des installations
qui reste à votre disposition

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le directeur général délégué, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Jacques FOURMY



Copie : inspection des installations classées (DENV)